



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Corminboeuf

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Le CENTRE DE TRI (voir plan)

Route de Montaubert 1

Déchets récoltés : papier, carton, verre, huiles usagées, déchets encombrants des ménages, déchets inertes en petite quantité, appareils électriques et électroniques, déchets verts et gazon.

Ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 16:00 - 19:00

Jeudi : 09:30 - 11:30

Samedi : 09:00 - 12:00 et 13:00 - 16:00

La FERME BERSIER (voir plan)

Ch. des Buissons 1

Uniquement récolte des déchets verts

Ouverture :

Lundi à vendredi : 14:00 - 19:00

Samedi : 09:00 - 19:00

Benne des encombrants

Sont interdits dans cette benne tous les déchets ne pouvant pas être valorisés tels que :

les plastiques ménagers, les emballages alimentaires, les aliments liquides ou solides, les briques de lait, les gobelets de yogourt, les barquettes de fruits, les restes d'huile et de vinaigre, etc. ainsi que les produits d'hygiène et de soins, les bouteilles de shampoing, éponges, les brosses, etc.

Ramassage des encombrants

Un ramassage des déchets encombrants sur demande et devant le domicile est possible, moyennant une contribution de Fr. 25.-. Les personnes âgées de 65 ans et plus, ou impotentes au sens de la loi sur l'assurance invalidité, en seront exonérées. Les demandes sont à adresser à l'administration communale.

Ramassage des déchets triés à domicile AVS/AI

Les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite peuvent s'adresser à des entreprises de ramassage et obtenir une subvention jusqu'à 50% de la part de la Commune. Les demandes sont à adresser à l'administration communale.

Contact et infos

Administration communale

Rte du Centre 25

1720 Corminboeuf

026 475 26 46

commune@corminboeuf.ch

www.corminboeuf.ch

Points de vente des sacs officiels SACCO dans la commune:

Volg - Rte d'Amont 1

Boulangerie du Vieux-Grenier - Rte du Centre 13

Pharmacie - Rte du Pâqui 5

Prix des sacs officiels:

Rouleau de 10 sacs 17 litres : CHF 11.60

Rouleau de 10 sacs 35 litres : CHF 21.00

Rouleau de 10 sacs 60 litres : CHF 33.50

Rappel:

Les sacs sont à déposer le jour du ramassage au bord de la route ou dans les containers prévus à cet effet.

NOUVEAU : Réutilisation - échange

Déposez et récupérez dans le local d'échange les objets encore utilisables pour leur donner une nouvelle vie. Merci d'en respecter les règles.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2024

Calendrier

Corminboeuf

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J	29	28			30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						



2024

Calendrier

Corminboeuf

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
Ramassage selon calendrier, à déposer le **jour même** au bord de la route ou dans les conteneurs prévus à cet effet.



Berlingots / Briques à boissons
Ces emballages sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés.
A déposer dans les ordures ménagères sacs SACCO.



Sagex
A déposer dans la benne des déchets encombrants combustibles.



Litière de chat
A déposer dans le sac des ordures ménagères.



Pneus
A amener à la SFR (Société fribourgeoise de recyclage SA) à Posieux.



Dépouilles d'animaux
A amener au Centre collecteur de déchets Sanima, à Châtillon - Posieux Cadavres jusqu'à 250 kg.



Papier et carton
A déposer dans le compacteur à papiers.



Déchets de chantier Amiante
Les déchets contenant de l'amiante sont interdits. A amener dans la décharge contrôlée (DCMI) à la Tuffière.



Déchets spéciaux des ménages
Vernis, solvants, diluants, acides et produits toxiques.
A déposer sur la palette des déchets spéciaux sous l'abri.



Peintures
A déposer dans la palette des déchets spéciaux sous l'abri.



Capsules Nespresso (aluminium)
A déposer dans le bac à capsules sous l'abri.
Les capsules en plastique sont interdites.



Aluminium et boîtes de conserve
Canettes alu : utiliser la presse à main réservée à cet usage (sac Swiss Recycling)
Fer blanc et boîtes de conserve : à déposer dans le container à presse mécanique se trouvant sous l'abri.



Couche-culotte
A déposer à côté des ordures ménagères le jour du ramassage dans des sacs poubelle transparents.



Tubes lumineux (néon) / LED
A déposer sur la palette prévue sous l'abri.



Huiles minérales et végétales
A vider dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (de graissage).



Verre
A déposer dans les bennes par couleur
Débarrassés de leurs capsules, bouchons, couvercles ou autres éléments.



Ferraille (objets métalliques)
A déposer dans la benne du fer.



Médicaments
A déposer dans les pharmacies.



PET
A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri.
Les bouteilles doivent être écrasées.



Déchets compostables ménagers
A déposer dans la remorque à déchets verts.



Appareils électriques et électroniques
A déposer dans les palettes cadre sous l'abri.



Batteries d'autos
A déposer dans le bac à batteries.



Textiles et chaussures Propres uniquement
A déposer dans des sacs fermés dans le conteneur ad hoc.
Occasionnellement des organismes spécialisés proposent des collectes.



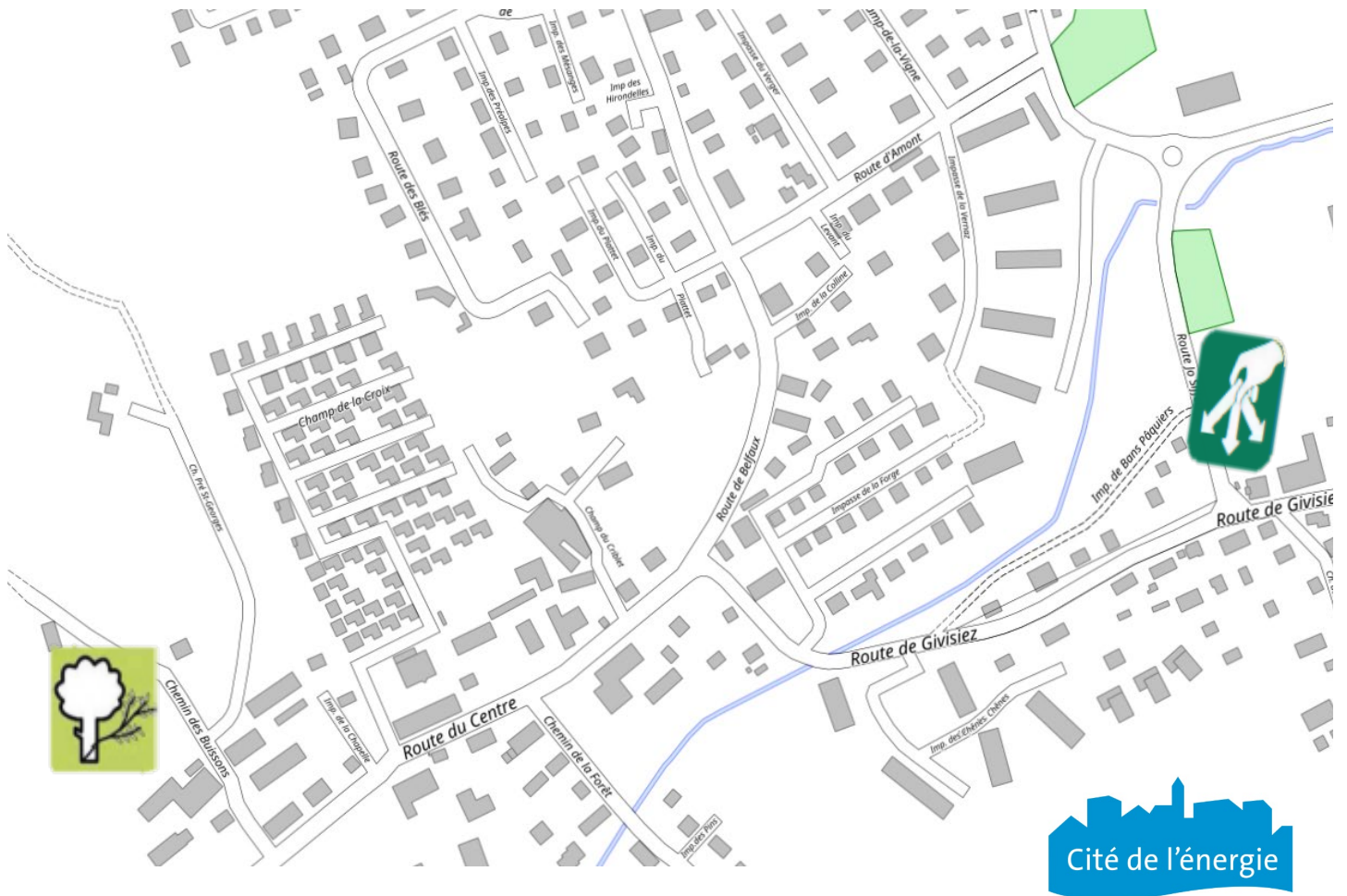
Déchets de jardin
A déposer dans la remorque ad hoc.
Gazon à déposer dans une remorque séparée.



Déchets encombrants combustibles
A déposer dans la benne des encombrants.
Admis : les bidons plastiques de plus de 5 litres.
Les traverses de chemin de fer sont interdites, elles sont à apporter à la SFR.



Bois
Du 1er novembre au 31 mars, une benne spécifique pour le bois est à disposition.
Le reste de l'année, le bois est à déposer dans la benne des encombrants. Dans tous les cas, le mobilier doit être complètement cassé.



Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, produits de douche, produits vaisselle, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économés en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIERE

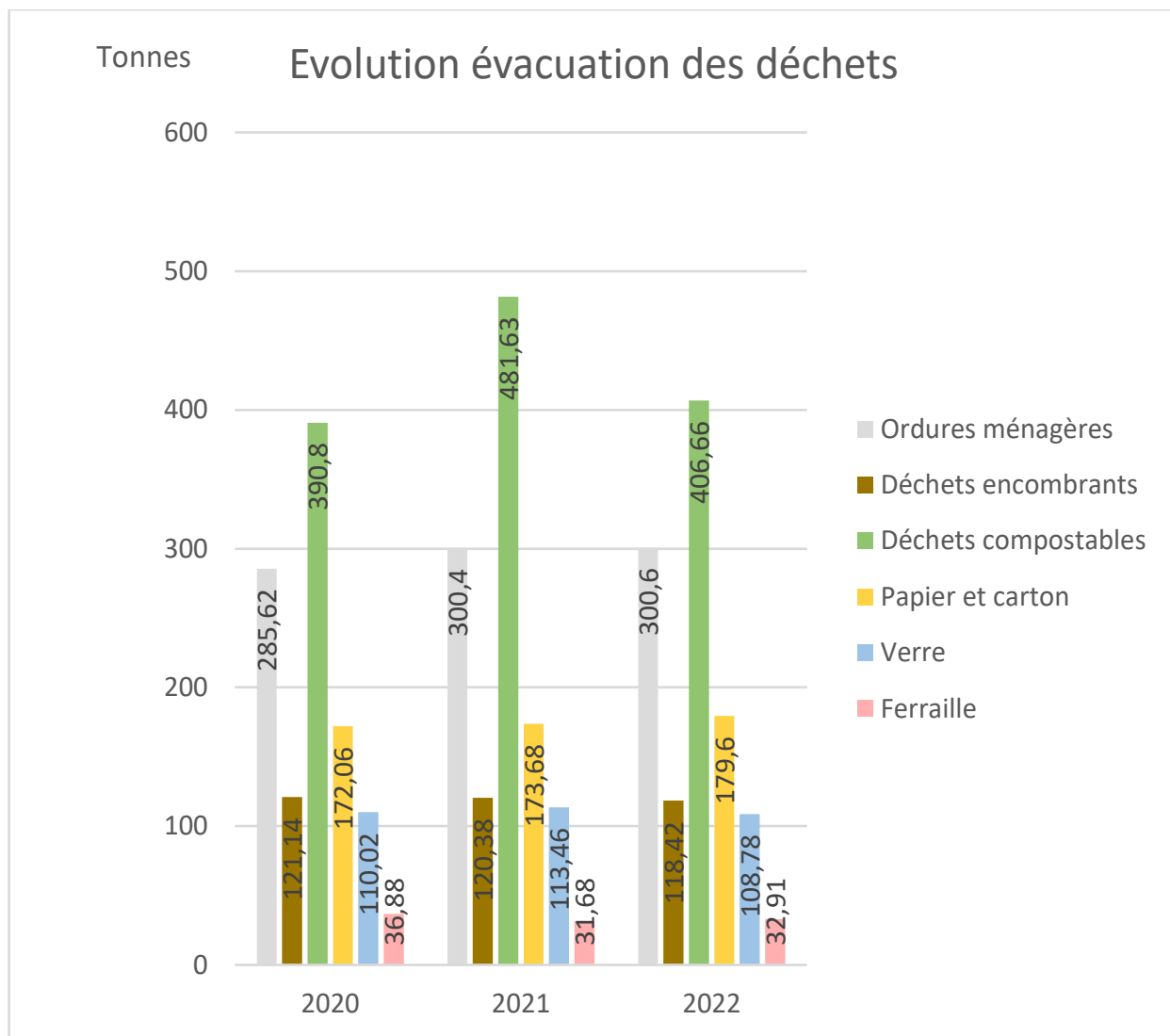
A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage TAR** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.)

La **taxe ménage annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie :

- CHF 120.- par ménage d'une personne
- CHF 180.- par ménage de plus d'une personne.

Quelques chiffres

Tonnes de déchets évacués les trois dernières années par les Corminois.es :



Les Corminois.es ont produit **300 tonnes d'ordures ménagères** en 2022. Les charges totales pour le ramassage, le transport et l'incinération s'élèvent à **CHF 116'080.-**. Cette somme est couverte à 81% par le revenu de la taxe au sac SACCO qui a produit **CHF 94'180.-**.